

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 10

Artikel: En Suisse et dans le monde
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Explications sur la doctrine coopérative, de Paul Lambert, ainsi que *Les nationalisations et l'Etat en France*, de Paul Ramadier, ancien président du Conseil des ministres, ami personnel d'Edgard Milhaud, de Jean Jaurès, de Léon Jouhaux, un esprit encyclopédique lui aussi qui sait distinguer entre l'essentiel et l'accessoire, dont les lecteurs ont apprécié la collaboration récente à notre revue sur le thème miroitant comme un mirage de la « liberté syndicale ».

Cet ouvrage a sa place dans tous les secrétariats syndicaux. On peut l'obtenir au secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, à Berne, au prix de 22 francs.

En Suisse et dans le monde

Par Jean Möri

Conflit résorbé dans l'imprimerie suisse

Depuis 1922, jamais on ne vit situation aussi tendue entre les partenaires du plus ancien contrat collectif de travail national.

Malgré plusieurs sessions successives laborieuses des représentants des parties contractantes, il fut impossible d'aboutir à un accord sur les deux points essentiels du programme revendicatif présenté par la Fédération suisse des typographes (FST): *a*) augmentation générale des salaires de 15 fr. par semaine; *b*) réduction de deux heures par semaine de l'horaire des compositeurs à la machine.

La Société suisse des maîtres imprimeurs (SSMI) eut la fâcheuse idée de proposer une sorte de compensation pour la réduction de la durée du travail, qu'elle ne voulait pas accorder, sous forme d'une augmentation plus forte des salaires des compositeurs à la machine. Ce qui fut très mal accueilli par l'ensemble des travailleurs du livre. La SSMI eut de plus la maladresse d'assortir son ultime concession sur les salaires d'une série de conditions vouées d'avance à un échec certain. C'est ainsi qu'elle proposa, par exemple, de confier à des auxiliaires le soin de faire une série de nouveaux travaux considérés jusqu'ici comme l'apanage des ouvriers ayant passé avec succès l'examen de fin d'apprentissage.

Ces maladresses furent les gouttes d'eau qui firent déborder le vase du mécontentement général. D'autant plus que les pressions négatives des grandes associations patronales auprès de la SSMI finirent par devenir le secret de polichinelle. Comme quoi les excès de zèle ne paient plus.

La grosse majorité des membres et des sections de la FST répondit de façon claire et nette à deux questions précises posées par leur Comité central en votation générale. Ils refusèrent d'accepter

les propositions dernières de la SSMI, d'une part, et aboutirent à la conclusion logique de cette position en autorisant leur Comité central à recourir à la grève en cas de nécessité, d'autre part.

Forcée dans ses derniers retranchements, la SSMI recourut alors aux bons services de l'office fédéral.

Ce dernier eut la grande sagesse de présenter entre autres aux parties les propositions suivantes, le 19 septembre dernier :

La durée des vacances est fixée par libre entente entre patron et ouvrier. Toutefois, en vertu de ce contrat collectif, le droit minimum d'un ouvrier aux vacances payées et ininterrompues est le suivant :

	Compositeurs à la machine jours	Autres ouvriers jours
Pendant la première année comme ouvrier et pendant les suivantes	12	12
Pendant la 8 ^e année comme ouvrier et pendant les suivantes	18	15
Pendant la 12 ^e année comme ouvrier et pendant les suivantes	24	18
Dès l'âge de 50 ans	24	24

Les salaires effectifs et les salaires minimums sont augmentés de 12 fr. par semaine.

Cette augmentation compense le renchérissement (indice des prix à la consommation de 184 points). Les parties conviennent de ne réclamer l'une de l'autre aucune modification des clauses sur les salaires tant que l'indice mentionné plus haut ne sera pas monté ou descendu de 5 points.

La proposition d'augmenter les salaires de 12 fr. par semaine représente une amélioration considérable sur la dernière proposition patronale. Elle offre de plus l'avantage de traiter de façon égale les célibataires et les mariés. C'est le meilleur moyen d'encourager les jeunes gens de fonder un foyer. La première proposition de l'Office de conciliation est particulièrement ingénieuse, puisqu'elle offre aux compositeurs à la machine une amélioration plus considérable des vacances. Mais il est évident que le problème d'une réduction ultérieure de la durée du travail dans ce secteur particulier, qui a conquis les 44 heures de haute lutte il y a plus de quarante ans, n'est pas résolu pour autant. Il s'agit simplement d'une modeste compensation, pour tenir compte du manque chronique de main-d'œuvre dont l'imprimerie souffre actuellement peut-être plus que partout ailleurs. La revendication ressurgira sans aucun doute quand le marché de l'emploi sera quelque peu stabilisé. Elle est justifiée par le fait que les compositeurs à la machine ont renoncé spontanément à la réduction de quatre heures par étapes successives lors des derniers pourparlers contractuels, pour faciliter une entente. C'est un geste de solidarité dont il faut tenir compte.

La Commission de conciliation a proposé aux parties contractantes d'entrer en pourparlers pour régler à l'amiable les problèmes subsidiaires concernant le statut des protes (personnel dirigeant) ainsi que celui des correcteurs.

Les assemblées des délégués de la SSMI et de la FST ont toutes deux accepté les propositions de l'Office de conciliation le 27 septembre, la première par 47 voix contre 19 et la seconde par 123 voix contre 59.

La nouvelle convention collective de travail entrera en vigueur avec effet immédiat et pour une durée de quatre ans. Toutefois, la nouvelle réglementation des vacances déploiera ses effets dès le 1^{er} janvier 1961.

On peut donc constater que la Fédération suisse des typographes a atteint son objectif essentiel qui tendait à une revalorisation nécessaire des métiers de l'imprimerie. D'autant plus que toute une série d'améliorations avaient été obtenues auparavant, notamment en matière de prestations patronales aux malades et aux pensionnés. C'est d'autant plus réjouissant qu'il n'a pas été nécessaire de recourir au moyen ultime de la grève.

L'accord intervenu dans l'imprimerie offre l'avantage supplémentaire de lever une lourde hypothèque qui aurait pesé gravement sur les délibérations du Parlement au sujet du projet de loi fédérale sur le travail que le Conseil fédéral vient de publier à l'intention du Parlement. Une grève de cette envergure aurait naturellement eu des répercussions fâcheuses. On peut donc légitimement espérer que l'Assemblée fédérale n'hésitera pas désormais à ajuster la norme légale de la durée du travail à l'évolution contractuelle. D'autant plus qu'il s'écoulera certainement encore un certain temps avant la mise en vigueur éventuelle de cette nouvelle loi. Sinon on peut prédire sans risque de se tromper une recrudescence de mécontentement dans la classe ouvrière. La Commission de conciliation l'a très bien compris en formulant ses propositions. Le Parlement saura sans doute montrer un sens psychologique aussi avisé.

Cet élément particulier du problème devrait contribuer à faire mieux apprécier encore le résultat obtenu par la ténacité de la Fédération suisse des typographes.

Anniversaires exceptionnels

L'Union syndicale de Neuchâtel commémora le quarantième anniversaire de sa fondation et honora le professeur Pierre Reymond, qui reprit la présidence quelques mois après cet événement et continue à l'occuper avec un éclat constant, au cours d'une manifestation de reconnaissance inoubliable en cette soirée du samedi 24 octobre.

Pour une organisation, même syndicale, quarante années d'existence ne constituent pas un titre exceptionnel, alors que les cen-

tièmes anniversaires d'organisations syndicales se multiplient. Il convient toutefois de mentionner que le cartel du chef-lieu neuchâtelois n'est pas tout à fait comme les autres. Il réunit régulièrement tous les mois les délégués des syndicats affiliés en assemblée générale depuis quarante ans. A l'ordre du jour de ces réunions figurent les problèmes économiques, sociaux et syndicaux d'actualité. De plus, avec la même régularité, le comité se réunit une fois par mois, non seulement pour régler les questions administratives, mais aussi pour préparer soigneusement l'information et établir l'ordre du jour de l'assemblée générale. Une pareille constance n'est pas aussi courante qu'on le pense. Elle a fait des assemblées générales et des réunions du Comité de l'Union syndicale de Neuchâtel des foyers de culture fréquentés assidûment par les délégués de tous les syndicats de la région. Il s'agit donc en vérité d'une véritable école de démocratie syndicale, dont sont sortis armés pour la lutte quotidienne d'innombrables militants de valeur. Nous mentionnerons par exemple Sam Dauwalder, linotypiste de son métier, vice-président du cartel et président du syndicat des typographes, qui dirigea la cérémonie commémorative avec une grande dignité. Mais aussi Fritz Bourquin, qui vient d'être assermenté par le Grand Conseil en qualité de conseiller d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel. Fritz Bourquin a gravi rapidement les degrés de l'organisation syndicale et a fait des étincelles en contribuant de façon déterminante à l'amélioration de l'instrument législatif consacré à l'assurance-maladie ou même, sur le plan coopératif, aux admirables réalisations de Mon Logis dans la construction de logements modernes accessibles aux finances modestes des ouvriers.

L'âme de cette école neuchâteloise du syndicalisme c'est justement Pierre Reymond. Les plus belles réussites – la pépinière des cercles d'études syndicalistes en particulier – ont été marquées de son idéal mais aussi de son sens positif. Il a cherché sa voie dans le christianisme actif d'abord, puis dans la politique, avant de s'arrêter définitivement et totalement au syndicalisme, plus apte à exaucer selon lui le vœu du poète: faire de l'action la sœur du rêve.

La vie du président de l'Union syndicale de Neuchâtel constitue une réussite exceptionnelle et exemplaire dont le syndicalisme et les travailleurs ont bénéficié essentiellement. Elle est digne d'inspirer les jeunes.

Il n'est pas étonnant dès lors que le Secrétariat professionnel de l'enseignement ait appelé Pierre Reymond à sa présidence, il y a quelques années déjà.

Ni que le congrès du Cartel syndical cantonal neuchâtelois, réuni au Locle l'an passé, l'ait choisi pour reprendre la lourde succession de Raoul Erard, que seule la maladie contraignit à se démettre de ses fonctions de président, assumées durant des années avec efficacité.

Il est tout aussi naturel que la Centrale suisse d'éducation ouvrière et même l'Union syndicale suisse aient constamment utilisé ses rares compétences de pédagogue dans la formation des cadres syndicaux.

Notre *Revue syndicale suisse* lui doit aussi un supplément d'âme. Dans de nombreuses contributions publiées au cours de cette période de quarante années, il a sans cesse présenté le syndicalisme libre dans sa force créatrice.

La Confédération des syndicats libres recourut également à ses services récemment en lui confiant la mission de diriger un cours d'éducation syndicale interafricain.

Le Bureau international du travail enfin le désigna pour une mission analogue en Guinée. Elle fut malheureusement décommandée par le gouvernement intéressé au dernier moment. Ce n'est donc probablement que partie remise.

Si bien qu'au lieu de pouvoir jouir d'une retraite professionnelle bien méritée, Pierre Reymond devient le pèlerin du syndicalisme libre à travers le monde. Nul ne saurait présenter davantage de titres à cette estime générale.

Toute une élite syndicale de la ville et du canton de Neuchâtel, ainsi que des représentants des fédérations et de l'Union syndicale suisse, lui ont présenté l'expression touchante de leur reconnaissance et de leur admiration au cours de cette inoubliable soirée du 24 octobre, devant un auditoire recueilli. Il fut comblé d'hommages et même de cadeaux. Il les a certainement bien mérités. Son épouse, qui l'aida constamment dans l'accomplissement de sa tâche, ne fut pas oubliée. Elle fut fleurie, honorée et reçut sa juste part des innombrables témoignages d'amitié et de confiance décernés à son mari.

Dans un discours final d'une rare profondeur, Pierre Reymond prétendit, non sans quelques apparences de raison, avoir reçu autant du mouvement syndical qu'il ne lui a donné et qu'il continuera à lui donner. « Le style est l'homme même », a dit Buffon. Pareille constatation place donc l'intellectuel à son rang de conducteur spirituel des travailleurs.

Une syndicaliste entre la première dans un conseil législatif

Lundi matin 26 septembre 1960 est à marquer d'une pierre blanche dans les annales politiques et syndicales du canton de Neuchâtel.

C'est ce jour-là, en effet, que notre Fritz Bourquin a été assermenté en qualité de nouveau conseiller d'Etat neuchâtelois, en session extraordinaire du Grand Conseil. Il fut proclamé élu tacitement par arrêté gouvernemental, aucun adversaire ne lui ayant été opposé. Ainsi, un ouvrier ébéniste, devenu secrétaire de la section FOBB de Neuchâtel, accède à la plus haute magistrature cantonale.

Nous sommes fiers de ce succès qui couronne la carrière d'un des plus dignes dans la vocation des secrétaires de syndicat.

Par une heureuse coïncidence, le Grand Conseil neuchâtelois assermenta au cours de la même séance la première députée du sexe féminin, Raymonde Schweizer, directrice de l'École des travaux féminins de La Chaux-de-Fonds, qui est également une militante syndicale de grande valeur.

La brèche est donc ouverte dans le mur de la discrimination électorale. Nous sommes particulièrement heureux qu'une valeureuse militante de la VPOD soit l'héroïne un peu chanceuse de ce haut fait. Car elle offre les meilleures garanties de compétence pour renouveler cet exploit lors des prochaines élections. Son attitude et son action permettront probablement même d'accroître ce succès dans la voie de l'égalisation des droits politiques entre citoyens de sexe différent. Car les pires préventions masculines finiront par s'évanouir devant l'expérience concluante.

Au cours de cette mémorable séance, le Parti socialiste, la ville de La Chaux-de-Fonds et le syndicalisme furent particulièrement à l'honneur. Un hommage posthume fut rendu en effet à Gaston Schelling, ancien maire de la Métropole horlogère, et à son successeur, André Sandoz, qui abandonna délibérément son mandat de conseiller d'Etat sur l'autel de la commune. Encore deux syndicalistes de qualité, le premier figurant parmi les membres fondateurs de la section VPOD et le second ayant assumé la présidence du groupe des employés de cette même section de La Chaux-de-Fonds avant de s'installer au Château de Neuchâtel. D'autre part, Fritz Bourquin et Raymonde Schweizer sont également des Chaux-de-Fonniers, pour ne pas user de la nouvelle terminologie barbare dénichée on ne sait où! Des Chaux-de-Fonniers, des syndicalistes, des coopérateurs et des socialistes.

Précision

Dans une récapitulation des réponses au questionnaire de l'Agence européenne de productivité sur l'évaluation du projet consacré au service consultatif sur la gestion commerciale et la distribution, la Suisse a répondu oui en ce qui concerne l'inclusion dans le programme d'une augmentation de la part aux frais des participants. La savoureuse précision suivante a même été ajoutée à cette réponse laconique:

« Toutefois, on préférerait faire appel à un conférencier connaissant une des langues nationales, car la diminution de contacts à la traduction (en l'occurrence simultanée) a réduit l'intérêt d'environ 40%. »

Nous aimerions bien connaître la méthode de calcul employée par les auteurs de la réponse pour arriver à un résultat aussi précis!

Conférence de syndicalistes africains à Genève

Sous les auspices de la Confédération internationale des syndicats libres, une conférence consultative des membres africains du Comité exécutif et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du Bureau international du travail, ainsi qu'une délégation du secrétariat de la CISL, s'est tenue les 26 et 27 septembre, à Genève.

Les participants ont examiné la situation au Congo, en Algérie et en Afrique du Sud. Ils ont tenu à exprimer leur appui au peuple congolais et insistent pour qu'une assistance économique soit fournie au Congo par les Nations Unies. Ils ont manifesté leur opposition à toute ingérence dans les affaires intérieures du Congo de la part de blocs ou de nations intervenant en dehors du cadre des Nations Unies.

A propos de l'Algérie, les participants à cette réunion ont réaffirmé la nécessité d'une aide accrue aux travailleurs algériens. Ils ont demandé qu'un référendum soit organisé en Algérie sous le contrôle des Nations Unies pour garantir au peuple algérien l'usage en toute liberté de son droit à l'autodétermination.

Enfin, la réunion a tenu à condamner une fois de plus le régime imposé à l'Union sud-africaine et à dénoncer l'apartheid et la négation des droits syndicaux.

Au cours de cette réunion, il a été décidé de tenir la troisième conférence régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres du 7 au 11 novembre, à Tunis.

La Grande-Bretagne et l'intégration européenne

D'un discours prononcé par lord Holme, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Grande-Bretagne, à Washington, le 19 septembre 1960, nous retenons ce passage qui intéresse non seulement les six pays groupés dans la Communauté économique européenne (Marché commun), mais aussi les sept partenaires de l'Association européenne de libre-échange, dont notre pays en particulier:

« Nous assurerons mieux notre prospérité si nous pouvons mettre un terme à la division politique et économique de l'Europe. C'est pourquoi nous nous attachons beaucoup actuellement aux questions économiques européennes et au problème à long terme qu'a suscité la création de la Communauté économique européenne, d'une part, et l'AELE, d'autre part – c'est-à-dire les Six et les Sept. Je veux encore souligner que nous avons dès l'origine accueilli favorablement la création de la CEE comme un pas vers l'unité européenne. Nous nous félicitons de la force économique et de la cohésion politique que la communauté donne aux Six et des nouvelles relations qui lient la France et l'Allemagne. Quand ces deux pays se sont opposés en 1914 et de nouveau en 1939, la Grande-Bretagne a subi un désastre. L'unité de l'Europe est de l'intérêt de la Grande-Bretagne,

du Commonwealth et du monde entier. Mais nous avons toujours pensé que l'existence d'une communauté exclusive étroitement unie, groupant six pays de l'Europe occidentale, pourrait créer un clivage économique qui, à longue échéance, pourrait conduire à une division politique. Cela aurait de sérieuses conséquences pour la solidarité atlantique et la force du monde libre face au bloc soviétique.

» C'est là fondamentalement un problème politique. Il ne peut être résolu à moins que tous les gouvernements intéressés aient la volonté politique de lui trouver une solution. Je crois que cette volonté s'accroît aujourd'hui et que les conséquences politiques du maintien de la division économique actuelle de l'Europe sont mieux appréciées qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois.

» Notre premier ministre et moi-même avons été très encouragés par notre récente visite à Bonn. Comme vous le savez probablement, nous nous sommes mis d'accord avec les Allemands pour échanger des idées sur une solution possible du problème économique européen. Nous consulterons, naturellement, nos partenaires du Commonwealth, de l'AELE, et les Allemands consulteront les autres membres de la CEE.

» Notre attitude est souple. Nous sommes déterminés à trouver une solution à long terme. Nous reconnaissons que cela impliquera des relations politiques nouvelles, aussi bien que des relations économiques avec les Six, et qu'un échec pourrait être coûteux, non seulement pour les pays de l'Europe occidentale, mais pour l'Alliance atlantique dans son ensemble. Devant les pressions extérieures auxquelles nous sommes exposés, l'Occident ne peut se payer le luxe d'une division interne. »

Echanges de la Suisse en août 1960

La Chambre de commerce suisse en France communique que pendant le mois d'août 1960 les ventes suisses en France se sont élevées à 34,2 millions de francs suisses, ce qui représente 5,8% des exportations totales suisses. En août 1959, les exportations suisses en France s'étaient élevées à 30,6 millions de francs suisses.

Pendant cette période, les ventes françaises en Suisse ont atteint 87,4 millions de francs suisses (11,1% des importations totales helvétiques), contre 60,4 en 1959.

La Communauté économique européenne a livré durant le mois d'août 1960 à la Suisse pour 125,1 millions de francs suisses de plus qu'il y a une année. Cette augmentation concerne d'abord la République fédérale d'Allemagne, dont les exportations en Suisse ont augmenté de 56,9%, mais également la France, dont les ventes en Suisse dépassent de 21,6% celles de 1959.

Les ventes de l'Association européenne de libre-échange ont progressé de 9,7 millions de francs, soit 13,5%.

En août 1960, les pays de la CEE ont augmenté leurs importations en provenance de la Suisse (+ 37,6 millions de francs) par rapport à août 1959, en particulier la République fédérale d'Allemagne (+ 21) et l'Italie (+ 7,8). Tandis que l'accroissement des livraisons suisses à l'AELE (+ 14,5) concerne surtout les ventes à la Grande-Bretagne (+ 5,2), au Danemark (+ 4,2) et à la Suède (+ 3,6).

Pour les huit premiers mois de l'année, les ventes suisses en France atteignent 348,6 millions de francs suisses. Elles ne sont donc pas encore au niveau de celles de 1957 (368,7).

Bibliographie

La détermination du salaire insaisissable au 1^{er} janvier 1959. — L'indispensable normal, supputé pour l'époque actuelle, a été quelque peu augmenté, afin que tous les cantons puissent appliquer une norme uniforme pour déterminer la quotité insaisissable du salaire (cf. p.10). Là où il s'impose de tabler sur *les dépenses réellement indispensables* (alimentation, cotisations ou primes à des œuvres de prévoyance sociale ou d'assistance, indemnités fixées par jugement, salaires, etc.), *les taux doivent être réduits, actuellement, de 5 à 10 %*. Notons en outre, à propos des veuves exerçant une activité lucrative et vivant en communauté avec des enfants mineurs, qu'il s'agit d'appliquer, après l'avoir réduit de moitié, le taux relatif à un couple, et non pas le taux relatif à une personne seule. En règle générale, on pourra reprendre le même taux, réduit des deux tiers, quant aux veuves n'exerçant aucune activité lucrative.

Prévention des accidents. — Le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents (BPA), à Berne, donne dans son 23^e rapport annuel, récemment publié, un aperçu de son activité et des efforts déployés de différents côtés, pour prévenir les accidents dans les domaines de la *circulation routière*, du *sport*, de l'*agriculture* et des *activités domestiques*. Le premier de ces domaines est, évidemment, le plus important. Le BPA est un organisme consultatif, sans but lucratif, à disposition de tous les intéressés; il est financé par la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents et par les compagnies privées d'assurances affiliées à la conférence des directeurs-accidents. Le BPA collabore avec les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi qu'avec les associations d'usagers de la route et toutes les institutions intéressées à la prévention des accidents. Son activité consiste à donner des conseils, élaborer des projets, faire des études et des expertises. Il s'efforce, enfin, de propager dans le public les idées relatives à la prévention des accidents. Un chapitre du rapport annuel du BPA est consacré à la *statistique*. De nombreux tableaux et graphiques font ressortir l'évolution des accidents de la circulation routière en Suisse. Ce matériel fournit des indications sur les mesures à prendre et sert de base pour la recherche de solutions pratiques, réalisables.

L'éducation routière est au centre des préoccupations et fait l'objet d'un autre chapitre du rapport. L'éducation routière doit commencer chez les enfants, dès le plus jeune âge, et se poursuivre inlassablement tout au long de l'existence humaine. A cet effet, le BPA dispose d'un service de presse et de conférences. Il assume, d'autre part, le secrétariat technique de la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier qui organise chaque année des campagnes éducatives dans toute la Suisse. Le champ d'action dans le domaine de l'éducation des diverses catégories d'usagers de la route est très vaste.